



Lyon, le 12 juin 2017

LES ÉCHOS CFDT CHSCT 06 juin 2017

Renouvellement de la convention d'inspection santé, sécurité et conditions de travail 2018-2020 : (pour avis)

L'objectif de cette convention :

La Métropole de Lyon confie au service prévention et conditions de travail du centre de gestion du Rhône la mission d'assurer la fonction d'inspection en santé, sécurité et conditions de travail auprès de la dite collectivité. L'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) est désigné pour mener des missions en application du décret n°85-603 du 10 juin 1985. Un volume d'heure a été arrêté à 93 jours par an pour assurer ses missions à la Métropole. Il peut être révisé chaque année.

La CFDT est intervenue en rappelant qu'en 2015 et 2016 le volume d'heure avait été fixé à 100 heures par an. La CFDT a demandé le maintien des 100 heures. L'ACFI présent à la plénière a précisé que c'est lui qui fixe le temps nécessaire pour mener ses missions et selon lui est suffisant. Si cette durée était insuffisante cela pouvait être revu.

La CFDT a voté favorablement pour cette convention.

Guide de la formation santé et sécurité au travail : (pour avis)

Ce dossier avait été présenté lors du CHSCT du 2 mai 2017 et retiré à la demande des membres de l'instance faute d'engagement sur le volet prévention des risques psychosociaux (RPS). L'administration a proposé de retravailler celui-ci. La version présentée ce jour reprend la demande de la CFDT.

Le présent guide des formations à la Santé et Sécurité au Travail est un des documents de référence interne à la Métropole en la matière. Ce guide vise à expliciter les règles permettant de définir les cibles à atteindre en fonction de la réglementation, du résultat de l'évaluation des risques et des pratiques de terrain pour les principales formations à la Santé et Sécurité au Travail.

Section CFDT Interco Métropole de Lyon

Il constitue un document de référence qui recense les besoins en formation et prend en compte les spécificités locales.

Parmi les thèmes inscrits dans ce document des formations RPS et qualité de vie au travail (QVT) sont programmées à destinations des managers. La CFDT a demandé d'élargir le public cible en proposant à tous les agents de bénéficier de ces formations.

La proposition de la CFDT a été acceptée.

La CFDT a voté favorablement pour ce guide.

Restauration scolaire, évolution du mode de gestion de 8 demi-pensions : (pour avis)

Ce dossier propose d'étendre la délégation de service public (DSP) à 8 collèges. Actuellement 14 établissements sont en DSP. La CFDT est intervenue pour rappeler que lors des réunions de présentation de ce projet nous avions demandé d'obtenir la lettre de commande du politique pour lancer la procédure de délégation de service public. Mais également le projet de convention avec les délégataires. Sans oublier l'étude qualitative de la restauration au sein des 14 collèges déjà géré en DSP.

En l'absence de ces documents il était difficile de prendre une décision. Nous avons demandé de reporter ce dossier afin d'obtenir les précisions demandées. La Présidente n'a pas répondu favorablement à notre demande.

La position de la CFDT a été de voter contre ce projet.

Restitution enquête administrative parcs et jardins et plan d'action : (pour information)

Cette enquête a été diligentée fin avril 2016 suite à des tensions entre agents au Parcs de Croix Laval. Des auditions entre le 17 mai et 17 novembre 2016 consigné dans un document de plus de 200 pages. Des dysfonctionnements ont été révélés qui a conduit l'administration à mettre en place un plan d'action en 4 étapes entre le 1^{er} semestre 2017 et le 1^{er} semestre 2018 avec un retour en CHSCT-CT en 2018. Pour ce faire les personnels de Croix Laval mais également ceux du parc de Parrilly seront sollicités pour participer aux 4 GT qui seront créés. Le premier traitera des missions, rôles et compétences des agents. Le deuxième relatif à l'organisation du travail et outils. Le troisième abordera les moyens associés. Le quatrième abordera le référentiel métier. L'enquête a également mis en avant le professionnalisme des agents qui aiment leur métier.

Les résultats de ces travaux vont conduire à revoir l'organisation de l'unité parcs et jardins.

La CFDT sera attentive au suivi de ce dossier et sera vigilante sur le dispositif mis en place. Elle attend de l'administration que les mesures prises reconnaissent les compétences des agents et conduisent à recréer un collectif de travail.